



Commission de surveillance de site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sète.

Compte-rendu de la séance du 11 septembre 2014.

La réunion, présidée par Y. Michel (Thau-Agglomération) représentant le Président Commeinhes, était composée des :

- Collège "Administration de l'Etat"

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et

ARS : Agence Régionale de Santé

- Collège "Elus des collectivités territoriales concernées"

- Collège "Association de protection de l'environnement"

APAM : Association de Protection de l'Aire du Muscat

ARZF : Association Risque Zéro Frontignan

Association de Protection de l'environnement Les Mouettes

Syndicat de Défense du cru du Muscat de Frontignan

- Collège "Exploitants d'installations classées"

SETOM : Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères

- Collège "Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est classée"

- Représentants de Thau-Agglomération et des laboratoires d'analyse accrédités.

L'ordre du jour comprenait :

I- Le bilan d'exploitation,

II- Le bilan de surveillance,

III- Le bilan d'inspection.

I- Bilan d'exploitation

M. Dequier (SETOM) expose le bilan d'exploitation de l'UVE qui regroupe Balaruc-le-vieux, Balaruc-les-bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Sète et Vic.

	2012	2013	Variations
<u>Déchets</u>			
Total déchets réceptionnés	44704t	42554t	-4,8 %
Total boues matières sèches	1860t	1657t	-11 %
<u>Fonctionnement</u>			
Fonctionnement en continu	87,7%	88,7%	+1 %
Arrêts programmés	7,6%	5,7%	-1,9 %
Arrêts non programmés	4,7%	5,7%	+1 %
<u>Valorisation énergétique</u>			
Vapeur produite	109 237t	112 348t	+2,8 %

Vapeur vendue à l'industriel	20299t	24175t	+19 %
Vapeur pour le séchage des boues (STEP)	4785t	4142t	-13 %
Vapeur consommée en interne	7704t	7774t	+1 %
<i><u>Sous-produits</u></i>			
REFIOM	1302t	1338t	+2,7 %
Mâchefers	8256t	8975t	+8,7 %
Ferrailles	414t	584t	+41 %

On note une diminution globale des déchets réceptionnés.

Ceci s'explique par la prise en compte de nouveaux emballages par les industriels de la distribution, par une action un peu plus efficace du tri, par une consommation quelque peu réduite (crise actuelle) et par des éléments climatiques et touristiques conjoncturels.

La vapeur n'est fournie actuellement qu'à la société FLEXIS. Des travaux importants ont été entrepris pour fournir de la vapeur à la société SAIPOL. Le réseau "vapeur" UVE - SAIPOL (3,7 millions d'euros) doit être opérationnel prochainement. Le taux de valorisation, actuellement de 22% devrait passer ainsi à 60%. SAIPOL devrait, à terme, pouvoir absorber toute la vapeur mise à la disposition des industriels par l'UVE.

II- Bilan de surveillance

1- Suivi à la cheminée

- Contrôle en continu de HCL, CO, COT, SO₂, NO_x et des poussières
- Dioxines tous les mois
- Métaux lourds tous les 2 mois

Un contrôle en continu par collecte dans une cartouche a été ajouté, suivi d'une analyse mensuelle par un laboratoire accrédité.

Pas de dépassements des seuils réglementaires.

2- Retombées particulières (rayon de 3 kms)

6 points de collecte autour de l'UVE (vents dominants), 4 à Sète et 2 à Frontignan
Chacun regroupe 5 collecteurs dédiés aux toxines / furannes ainsi que 2 collecteurs dédiés aux métaux lourds.
La campagne annuelle porte sur 2 mois consécutifs.

Dioxines / furannes

- Pas de seuils réglementaires. On compare avec les résultat de l'unité de surveillance de la qualité de l'air (AIR-Languedoc)
- On se situe dans une zone équivalente urbaine
- Les rejets sont considérés comme normaux et en diminution régulière.

Les métaux lourds

- Pas de seuils réglementaires. On compare avec les normes suisses et allemandes
- Les principaux métaux retrouvés sont Zn, Cu, Pb, Mn, Sn et en moindre quantité As, Cd, Cr et Ni.

Les seuils réglementaires ou de référence ne sont pas atteints.

NB : Il est difficile d'attribuer les retombées car d'autres sources locales de pollution existent. On note un certain "bruit de fonds" même lors des arrêts de fonctionnement de l'UVE.

3- Suivi des sols et végétaux (dioxines et furannes)

But :

Améliorer la connaissance de la qualité des sols et végétaux au voisinage de l'installation, dans les jardins potagers et évaluer l'impact potentiel de l'UVE.

Méthodologie adoptée pour les végétaux :

En ce qui concerne les végétaux, 3 zones différentes dans les jardins ouvriers ont été sélectionnées avec un jardin témoin à Frontignan.

Deux types de végétaux sélectionnés par jardin.

Questionnaires distribués auprès des locataires et analysés.

Méthodologie adoptée pour les sols :

4 sols de mélange prélevés avec les végétaux à une profondeur de 15-25 cm et 4 sols hors jardins dans les zones de retombées potentielles à une profondeur de 0-5 cm.

Il faut noter que, là aussi, il y a difficultés à imputer les pollutions éventuelles. Il peut s'agir de très anciennes pollution, de pollution apportées par des apports de terres, de pollution imputables aux locataires.

Résultats pour les sols :

- On retrouve des traces de pollution ancienne (activités ferroviaires)
- Les métaux sont présents dans des quantités inférieures aux normes

Résultats pour les végétaux :

- Dioxines et furannes sont inférieurs à la recommandation européenne

- Les métaux sont présents mais les végétaux n'avaient pas été lavés avant analyse pour correspondre aux conditions réelles de consommation. Refaites en 2014, dans les mêmes conditions mais après lavage, les analyses ont révélées des quantités inférieures aux normes.

III- Bilan de l'inspection

Le site est suivi par l'inspection des installations classées :

- Analyse des résultats fournis par l'exploitants
- Suivi des résultats fournis par les laboratoires accrédités
- Inspections régulières règlementaires planifiées
- Inspections non planifiées, deux fois l'an
- Inspection exceptionnelle en novembre 2013, suite à l'incident de l'incinérateur du 5 novembre.

Aucun dysfonctionnement n'a été établi.

ARZF a demandé que le compte-rendu de la CSS 2014 soit diffusé beaucoup plus rapidement que d'habitude, que les convocations et les documents joints pour la prochaine CSS soient envoyés beaucoup plus tôt (au moins un mois avant) et que le tout soit diffusé par messagerie électronique, ce qui faciliterait, entre autre choses, la lecture des documents.

ARZF a souhaité également qu'une visite du centre de tri soit organisée pour les membres de la CSS. Il a été répondu que les mesures de sécurité étaient en cours d'élaboration et devraient autoriser cette visite prochainement.

IV- Extraits du compte-rendu de la CSS de l'UVE de 2013

Le compte-rendu officiel de la CSS de 2013 nous a été communiqué, avec beaucoup trop de retard : rapport parvenu en août 2014 pour la CSS de septembre 2013 traitant des problèmes de 2012 !

Nous relatons les questions / réponses les plus intéressantes.

Question de M. Collignon (ARZF)

Quid de la radioactivité ?

Comment est-elle détectée et traitée sur l'installation ?

Réponse de M. Gabas (SETOM)

Elle est détectée par un portique de radioactivité sis à l'entrée du site. L'aprocédure est la suivante :

- test du camion (éviter déclenchement intempestif), vérification si le chauffeur aurait passé un examen médical, passage au radiamètre du camion
- isolement du camion si la radioactivité est confirmée
- si la décroissance de la radioactivité est très rapide, déchargement en fosse
- sinon, isolement de la source par une entreprise spécialisée pour traitement
- déclaration obligatoire à la DREAL

NB : de 10 à 15 incidents de radioactivité sont déclarés par an dans le département

Question de M. Lapasset (APAM)

Y a-t-il un ou deux contrôles inopinés par an sur l'installation ?

Réponse de Mme Lasne (DREAL)

Deux contrôles semestriels sont imposés à l'installation par la DREAL, dont un inopiné à l'initiative de la DREAL

Question de M. Lapasset (APAM)

La capacité d'incinération du site sera augmentée après travaux. S'agit-il d'une augmentation de la capacité instantanée de l'UVE ?

Réponse de M. Gabas (SETOM)

L'adaptation de la consigne vapeur (passage de 13,7t/h à 15t/h) permet de se rapprocher, tout en restant inférieur, du tonnage instantané incinéré mentionné par l'arrêté. Le gain de capacité est essentiellement dû à une augmentation de la disponibilité du four. D'une disponibilité en 2012 de 7700h, on espère atteindre 8000h de fonctionnement en limitant les arrêts fortuits. Ceci permettra de limiter l'export d'ordures ménagères hors du site.

Question de M. Collignon (ARZF)

Pourquoi n'y a-t-il pas de tri réalisé à l'UVE ?

Réponse de M. Michel (Thau-Agglo)

Le centre de tri est sis sur le site de la CCNBT, à Villeveyrac. Cet équipement est mutualisé entre la CCNBT et Thau-Agglo.